

**DELIBERATION N°2020-21_105
de la Commission de la formation et de la vie universitaire
de l'université de Franche-Comté**

Séance du Jeudi 27 mai 2021

2. Approbation du procès-verbal de la CFVU du 8 avril 2021

La délibération étant présentée pour décision.

Effectif statutaire : 40 Membres en exercice : 40 Quorum : 20 Membres présents : 19 Membres représentés : 9 Total : 28	Refus de vote : 0 Abstention(s) : 0 Suffrages exprimés : 28 Pour : 28 Contre : 0
---	--

Les membres présents et représentés de la commission de la formation et de la vie universitaire de l'université de Franche-Comté, après en avoir délibéré, approuvent le procès-verbal de la CFVU du 8 avril 2021.

Besançon, le 28 mai 2021

Pour la présidente et par délégation

La Directrice Générale des Services

Rabia DEGACHI



Annexes / pièces jointes :

Procès-verbal de la CFVU du 8 avril 2021

**Procès-verbal de la commission de la formation et de la vie universitaire
Du conseil académique de l'université de Franche-Comté**

Séance du Jeudi 8 avril 2021

La commission de la formation et de la vie universitaire du conseil académique de l'université de Franche-Comté s'est réunie le Jeudi 8 avril 2021 en visioconférence sous la présidence de Laurence RICQ, vice-présidente de l'université de Franche-Comté.

Etaient présents :

Collège A

Mostapha DISS (UFR SJEPEG)
Pascal KAMINA (UFR SJEPEG)
Guy LABARRE (UFR SLHS)
Nadine MAGY-BERTRAND (UFR Santé)
Thierry THEVENOT (UFR Santé)

Collège des Usagers

Rodrigue BARATA (UFR ST) - Liste BAF
Paul ESCHBACH (UFR Santé) – liste BAF
Lila MELET (UFR ST) – liste BAF
Romain HASSOLD (UPFR Sports) – liste BAF
Natacha ETHIEVANT (UFR ST) – liste BAF
Jordan SILVE (INSPE) – Liste CGT-SE et ASDE
Jérémy BEAUD (UFR SJEPEG) – liste UNI

Intervenants :

Lucas BARREAUX

Collège B

Anne Laure COCHARD (IUT BV)
Pascal GILLON (UFR SLHS)
Michel SAVARIC (UFR SLHS)
Elsa CURTIT (UFR Santé)
Alexandre FRONTCZAK (UFR Santé)
Emmanuelle JACQUET (UFR ST)
Laurence RICQ (UFR ST)

Collège des personnels BIATSS

Fabrice MUSSY (UPFR Sports) – Liste SNPTES
Pascal BAUMANN (CLA) - Liste SUD Education
Christine LOPEZ (UFR SJEPEG) – liste Ensemble,
pour une université respectueuse !

1 représentant du CESER de Franche-Comté

Jean Marie VERNET

Invités :

Elodie BELLE
Jeanne Marie JANDEAUX
Estelle NILSSON
Alexandre CHODEY VP Etudiant
Laurence TREPS
Laura CLERC
Christelle TOPENOT

Pouvoirs :

Emmanuelle JACQUET a reçu procuration de Marie Hélène DE SEDE MARCEAU (UFR SLHS)
Pascal GILLON a reçu procuration Pierre JOUBERT (UFR ST)
Guy LABARRE a reçu procuration de Samir JEMEÏ (IUT BM)
Anne Laure COCHARD a reçu procuration Anne-Laurence FERRARI (IUT BV)
Paul ESCHBACH a reçu procuration de Marie JEANNINGROS (UFR SJEPEG) – Liste BAF
Natacha ETHIEVANT a reçu procuration de Annabelle MARCHAL (UPFR ST) – liste BAF
Romain HASSOLD a reçu procuration de Océane VEYRE (UFR Santé) – liste BAF
Lila MELET a reçu procuration de Athéna BLANC (UFR Santé) – liste BAF
Jordan SILVE a reçu procuration de Leo GASPARI (UFR Santé) – liste CGT-SE et ASDE
Jean Marie Vernet a reçu procuration de Odile Marie GIABBICONI – représentante Ets enseignement
secondaire
Laurence RICQ a reçu procuration de Christine LE NOAN « personnalité désignée "intuitu personae" »

Ordre du Jour :

1. Informations diverses	3
2. Approbation du procès-verbal de la CFVU du 9 mars 2021	4
3. FSDIE : validation des travaux de la commission du 25 mars 2021	4
4. Campagne des DU, DIU et préparations 2021-2022	5
5. Calendriers des formations 2020-2021 : adaptations covid-19.....	5
6. Modalités de contrôle des connaissances et compétences (M3C) 2020-2021 : adaptations covid-19	7
7. Réforme des INSPE : structures des masters MEEF	7
8. Réforme de santé	8
a. Modification de la structure de la licence accès santé (LAS) psychologie pour l'année universitaire 2020-2021	8
b. Structures des licences accès santé (LAS) pour l'année universitaire 2021-2022	8
c. Fiches UE des nouvelles options du PASS pour l'année universitaire 2021-2022.....	8
d. Procédure de recevabilité de la candidature des étudiants inscrits en première année de LAS et en PASS pour une admission dans les formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie et de maïeutique pour l'année universitaire 2021-2022.....	9
e. Modifications des fiches UE du PASS pour l'année universitaire 2021-2022	9
f. Modalités et calendrier de candidature des personnes titulaires de diplômes de santé validés dans un Etat autre que membre de l'UE, de l'EEE, la Suisse ou Andorre ou des personnes ayant accompli des études en vue de ces diplômes pour une admission dans les formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie et de maïeutique pour l'année universitaire 2021-2022	9
9. Structures de formation pour l'année 2021-2022 : créations et modifications	10
10. Actualisation des parcours type pour la rentrée 2021-2022.....	10
11. Questions diverses	11

Laurence Ricq ouvre la séance à 15 heures 06 minutes. Le quorum est atteint.

Laurence Ricq informe les membres des procurations reçues.

Laurence Ricq demande à **Emmanuelle Jacquet** si elle accepte la procuration de **Marie-Hélène De Sède-Marceau**. **Emmanuelle Jacquet** répond positivement.

Laurence Ricq demande à **Guy Labarre** s'il accepte la procuration de **Samir Jemeï**. **Guy Labarre** répond positivement.

Laurence Ricq propose la procuration d'**Odile Giabbiconi** à **Jean-Marie Vernet**, qui l'accepte.

Laurence Ricq explique que la séance a débuté une heure plus tard que d'habitude, soit à 15 heures, en raison de conseils académiques qui ont eu lieu avant et dont on ne connaissait pas l'horaire exact de fin.

1. Informations diverses

- Ajout d'un point à l'ordre du jour

Laurence Ricq souhaite ajouter un point à l'ordre du jour, qui est une délibération par laquelle la CFVU délègue certaines de ses compétences à la présidente afin de pouvoir être réactif par rapport à la situation actuelle.

Vote pour approuver l'ajout à l'ordre du jour du point relatif à la délibération par laquelle la CFVU délègue certains de ses pouvoirs à la présidente de l'université :

UNANIMITE POUR

- Situation sanitaire

Laurence Ricq rappelle que depuis quelques mois, l'université a repris l'accueil des étudiants en présentiel à raison d'une journée par semaine. L'université a suivi les protocoles avec 20% d'étudiants présents sur le site de l'université et 50% dans les salles.

Les annonces du 31 mars dernier maintiennent la possibilité pour les étudiants de se rendre à l'université.

Le premier ministre l'a rappelé le lendemain des annonces en précisant que les examens qui ne peuvent se faire en distanciel sont reportés au mois de mai.

Laurence Ricq indique que le recteur a demandé, suite à cela, de ne rien changer dans l'attente de directives.

Laurence Ricq indique que le 1^{er} avril au soir, la ministre a précisé que les concours et examens nationaux pouvaient être maintenus, mais que les examens en présentiel doivent être reportés en mai ou tenus à distance. **Laurence Ricq** précise que cela ne concerne pas les épreuves de contrôle continu.

Un décret paru le 2 avril cite les finalités pour lesquelles l'accueil des usagers dans les établissements d'enseignement supérieur est autorisé.

Une circulaire du ministère du 3 avril indique qu'il n'y a pas de changement pour les BU, les RU et les étudiants sur place. Il est rappelé que les épreuves de contrôle continu ne sont pas concernées par le report. **Laurence Ricq** indique qu'un certain nombre d'examen est en conséquence reporté, ce qui implique des changements.

Jeremy Beaud indique qu'à l'UFR SJEPEG, il y a un système de contrôle continu. Les examens sont passés en présentiel. Il demande s'il y aura une mention « examen en présentiel » sur les diplômes de l'université.

Laurence Ricq lui répond que non ; la valeur du diplôme reste la même pour tout le monde.

Jérémy Beaud indique qu'à l'université Rennes 1, un système avec distinction a été proposé, qui permet de donner une indication pour les masters par exemple.

Laurence Ricq indique qu'établir une distinction n'est pas le souhait de l'établissement.

Laurence Treps indique qu'aucune disposition réglementaire ne prévoit de modifier les parchemins de diplôme. Elle précise qu'il s'agirait là d'une forme de discrimination, ce qui n'est pas possible.

Christine Lopez indique que pour l'UFR SJEPEG, des attestations seront envoyées aux étudiants pour préciser que les examens ont été réalisés en présentiel, mais que cela ne figurera ni sur les relevés de notes, ni sur les diplômes.

- [Parcoursup](#)

Laurence Ricq indique que les élèves ont jusqu'à ce soir 23 heures 59 minutes pour confirmer leurs vœux.

Laurence Ricq indique que l'examen des vœux par les commissions débutera le 14 avril et que le retour des classements est attendu au plus tard le lundi 17 mai à 23 heures 59 minutes.

Laurence Ricq précise que 31 317 vœux ont pour l'heure été confirmés, ce qui correspond à peu près à 500 vœux de plus que l'année dernière. Elle précise toutefois qu'il n'y a pas encore eu d'analyse des vœux par formation.

- [Campagnes des UE libres](#)

Laurence Ricq indique que les retours relatifs aux UE libres sont attendus pour fin mai.

Laurence Ricq rappelle qu'il s'agit d'UE qui permettent aux étudiants d'acquérir des bonus, des valorisations dans le supplément au diplôme.

- [Convocation pour commission scolarité et pédagogie](#)

Laurence Ricq indique aux membres qu'ils ont reçu une convocation à cette commission.

Elle précise qu'il s'agit d'une commission de travail dont le but est de réviser le règlement général des études et des examens (RGEE). Elle indique que la présence des membres n'est pas obligatoire mais qu'ils sont les bienvenus s'ils souhaitent participer.

Laurence Ricq précise que le règlement qui sera proposé sera soumis pour vote à la CFVU par la suite.

2. Approbation du procès-verbal de la CFVU du 9 mars 2021

Aucune remarque n'est apportée par les membres de la commission.

Vote pour approuver le procès-verbal de la CFVU du 09.03.2021 : UNANIMITE **POUR**

3. FSDIE : validation des travaux de la commission du 25 mars 2021

Laurence Ricq indique que la commission FSDIE s'est réunie le 25 mars. Elle précise que 10 personnes étaient présentes.

Lucas Barraux, directeur du BVE, présente les travaux (*cf. annexe 1*). Il indique que 4 projets ont été déposés par 3 associations. Il indique que la commission propose de financer 3 des projets pour un montant total de 4 610 euros.

Vote pour valider les travaux de la commission FSDIE du 25 mars 2021 : **UNANIMITE POUR**

4. Campagne des DU, DIU et préparations 2021-2022

Laurence Ricq précise que **Christelle Topenot** est présente car elle s'occupe de ces dossiers.

Laurence Ricq rappelle aux membres que le principe est que ces diplômes doivent être autofinancés car ils ne bénéficient pas de dotations. Ces diplômes sont validés par les conseils de gestion des composantes et par le service SeFoC'Al.

Laurence Ricq indique qu'il y a des demandes de création, de modifications de tarifs et de modifications autres que le tarif, et des demandes d'abrogation (*cf. annexe 2*).

- Créations de DU, DIU

Laurence Ricq précise qu'il y a 7 demandes de création : 4 à l'UFR Santé, 2 à l'UFR SJEPEG et 1 au CLA.

Vote pour approuver les créations de DU, DIU : **UNANIMITE POUR**

- Demandes de modifications de tarifs des DU, DIU

Laurence Ricq précise que les demandes de modifications de tarifs peuvent être des ajustements liés au nombre de personnes attendu dans les DU, des ajustements permettant d'accueillir différentes populations, des alignements etc.

Vote pour approuver les demandes de modifications de tarifs des DU, DIU : **UNANIMITE POUR**

- Demandes de modifications autres que tarifs des DU, DIU

Laurence Ricq précise que les modifications autres que tarifs peuvent être des modifications de prérequis par exemple, ou encore l'ajout d'une université qui contribue au diplôme.

Vote pour approuver les demandes de modifications autres que tarifs des DU, DIU :
UNANIMITE POUR

- Demandes d'abrogation de DU, DIU

Laurence Ricq précise que les demandes d'abrogations sont systématiques lorsque le DU n'a pas fonctionné pendant 3 ans. Elle précise que la composante peut toutefois s'y opposer.

Vote pour approuver les demandes d'abrogations de DU, DIU : **UNANIMITE POUR**

5. Calendriers des formations 2020-2021 : adaptations covid-19

Laurence Ricq indique qu'il y a deux types d'éléments à valider (*cf. annexe 3*) :

- Les modifications des calendriers pour l'année 2020-2021

Laurence Ricq indique, concernant l'UFR Santé, que les épreuves d'accès en 2^{ème} année de santé n'auront pas lieu à Micropolis cette année mais à l'UFR Santé, ce qui nécessite une mobilisation de toutes les salles, et par conséquent une obligation de décaler des enseignements et examens pour la filière pharmacie.

Laurence Ricq indique également qu'il est demandé un report de fin des cours du 2nd semestre au 30 juin à l'UFR STAPS et le décalage en conséquence des dates d'examens.

Elle indique qu'il a également fallu remettre en ordre des erreurs de dates des rattrapages car certains étaient prévus en septembre, or la date de fin d'année universitaire est prévue en août.

Laurence Ricq indique que ces modifications ont été approuvées en comité technique le 18 mars et seront soumises au conseil d'administration du 25 mai prochain.

- Les formations concernées par le décalage des bornes de l'année universitaires au 31 octobre pour effectuer un stage, uniquement pour les années terminales.

Elodie Belle précise qu'il doit s'agir d'une année terminale qui ne permet pas une réinscription dans une autre formation à l'issue.

Laurence Ricq cite les formations souhaitant reporter la fin de leur année universitaire au 31 octobre 2021.

Romain Hassold revient sur le report de la date des cours au 30 juin à l'UFR STAPS. Il demande pourquoi une date aussi tardive a été choisie, sachant que des étudiants travaillent à cette période et que les deux dernières semaines de mai sont peu utilisées en STAPS.

Laurence Ricq lui répond que les cours étaient prévus jusqu'au 5 juin, mais que l'UFR, afin de pouvoir finir les programmes, a souhaité décaler au 30 juin.

Elodie Belle ajoute que les formations sont presque toutes en contrôle continu, et qu'il est donc compliqué de faire rentrer tous les examens avant le 5 juin, surtout en raison des cours en distanciel. Elle précise qu'initialement, un report de quelques jours seulement, était évoqué mais qu'il a finalement été choisi de reporter à la fin du mois.

Elodie Belle précise ne pas disposer du détail concernant le nombre de cours concernés par ce report.

Laurence Ricq indique que le pôle formation suit ce que demandent les composantes, ce qu'elles disent avoir vu en interne.

Natacha Ethievant indique qu'il n'y a pas de période de révisions pour la licence 2 et la licence 3 avec ce nouveau calendrier.

Laurence Ricq lui répond que la licence 2 et la licence 3 étant en contrôle continu, il est normal qu'il n'y ait pas de période de révision.

Romain Hassold indique que la licence 2 et la licence 3 APAS sont les deux seules années en contrôle terminal et qu'il devrait donc y avoir une période de révision.

Romain Hassold revient sur la question de savoir pourquoi les cours ne sont pas placés fin mai.

Laurence Ricq lui répond qu'on peut considérer que c'est une date maximale, et que l'on peut demander à l'UFR de décaler le moins possible ses cours en utilisant les créneaux disponibles avant. Par contre, pour APAS, elle indique ne pas avoir d'éléments d'informations. Si le calendrier n'est pas conforme, celui-ci sera à revoir. **Laurence Ricq** indique qu'un conseil d'administration exceptionnel aura lieu demain. Elle indique que si cette demande de révision est proposée à l'UFR, on repassera par les étudiants avant que la décision de la présidente ne soit réellement prise. Elle demande à **Romain Hassold** si cela lui convient.

Romain Hassold lui répond que cela lui convient.

Laurence Ricq propose de procéder au vote des calendriers de formations 2020-2021 adaptés en raison du Covid 19, à l'exclusion de ceux de la filière APAS qui apparaissent non conformes et en actant qu'une demande sera faite à l'UFR STAPS de placer si possible les cours avant le 30 juin.

Vote pour approuver les calendriers de formations 2020-2021 adaptés en raison du Covid 19, sauf ceux de la filière APAS qui apparaissent non conformes, avec une demande faite à l'UFR STAPS de placer si possible les cours avant le 30 juin :

UNANIMITE POUR

6. Modalités de contrôle des connaissances et compétences (M3C) 2020-2021 : adaptations covid-19

Laurence Ricq rappelle aux membres de la commission que l'ordonnance du 24 décembre 2020 autorise l'université à modifier les M3C afin de les adapter au contexte sanitaire. Elle indique qu'il est possible soit de reporter la fin d'année, soit de transformer le rendu lors d'un stage.

Laurence Ricq indique que les modifications proposées concernent essentiellement les stages à l'exception de certaines modifications de l'UFR SLHS (*cf annexe 4*).

Laurence Ricq précise quelles sont les modifications demandées. Elle indique que pour l'UFR SLHS, il s'agit pour certaines formations d'une adaptation des modalités pour que les formations qui ne l'avaient pas prévu initialement puissent se faire à distance.

Vote pour approuver les M3C 2020-2021 adaptées suite au Covid 19 :

MAJORITE DE POUR (32) ET 2 ABSTENTIONS

7. Réforme des INSPE : structures des masters MEEF

Laurence Ricq indique que les nouvelles structures de MEEF issues de la réforme des INSPE sont proposées aux membres (*cf annexe 5*).

Laurence Ricq précise qu'il y a 4 masters MEEF 1^{er} degré, 13 parcours de masters MEEF 2nd degré et un master encadrement éducatif.

Jordan Silve indique que différents professeurs ont déposé une motion pour s'opposer à cette réforme.

Laurence Ricq lui répond que la motion n'est pas mise au vote.

Elle indique toutefois qu'il y avait effectivement une opposition à la réforme et à la façon dont elle est mise en œuvre. Cette motion précise que 11 parcours partagent la motion et témoignent d'insatisfaction sur le sujet.

Laurence Ricq indique qu'il a été soulevé que des adaptations seront possibles notamment sur les pédagogies, qu'il s'agit là d'un cadrage. Des risques ont été identifiés et il y a eu un engagement à rester vigilant sur ces risques.

Laurence Ricq indique qu'il y a également une vigilance du réseau des directeurs d'INSPE, qui souhaitent libérer les étudiants 15 jours minimum avant le concours, ce que la réforme ne prévoit pas.

Pascal Gillon indique que l'un de ses collègues de MEEF histoire géographie est très mécontent de cette réforme et dit qu'on se demande si on n'est pas en train de mettre en place des systèmes qui contournent les concours et passent par le privé. Il indique qu'il y a eu au moins 4 réformes depuis 8 ans. Il y a une pression très forte avec la mise en place d'un système qui aboutit à ce que des étudiants doivent faire beaucoup de choses en même temps.

Laurence Ricq lui répond que l'université a ce regard critique, mais que malheureusement la réforme s'impose. Elle indique qu'on ne peut donc qu'être vigilant dans sa mise en œuvre pour éviter les problèmes identifiés et permettre la réussite des étudiants.

Vote pour approuver les structures des masters MEEF issues de la réforme des INSPE :

MAJORITE DE POUR (30), 3 CONTRE ET 1 ABSTENTION

8. Réforme de santé

a. Modification de la structure de la licence accès santé (LAS) psychologie pour l'année universitaire 2020-2021

Laurence Ricq indique qu'un problème a été détecté tardivement sur cette maquette, pour laquelle il manquait des crédits aux étudiants (54 crédits au lieu de 60). L'idée ici est donc de rajouter au second semestre les crédits manquants pour assurer une licence de 60 crédits (*cf annexe 6*).

Laurence Ricq précise que les étudiants concernés ont été concertés sur ce sujet. Sans régularisation, les étudiants ne pourraient pas valider leur année.

Vote pour approuver la modification de la structure de la Licence accès santé (LAS) psychologie pour l'année universitaire 2020-2021 : **UNANIMITE POUR**

b. Structures des licences accès santé (LAS) pour l'année universitaire 2021-2022

Laurence Ricq rappelle que cette année universitaire est l'année de démarrage de la réforme de santé. Elle indique que des structures ont donc été votées sans se rendre compte des difficultés que cela induisait.

Laurence Ricq indique que pour la rentrée 2021, toutes les LAS seront au même format (*cf annexe 7*) : 30 crédits ECTS au semestre 1 (24 crédits ECTS disciplinaires + 6 crédits ECTS de la mineure santé) et 36 crédits ECTS au semestre 2 (30 ECTS disciplinaires et 6 ECTS mineure santé).

Laurence Ricq explique les différentes modifications demandées, qui ont pour but une équité de traitement entre les étudiants.

Romain Hassold relève, concernant la LAS droit à Belfort, que l'anglais figure parmi les enseignements supprimés au semestre 1. Il indique que les LAS n'ont donc pas d'anglais car l'UFR Santé partait du principe que cela serait vu dans leur parcours majeur.

Vote pour approuver les structures des licences accès santé (LAS) pour l'année universitaire 2021-2022 :

UNANIMITE POUR

c. Fiches UE des nouvelles options du PASS pour l'année universitaire 2021-2022

Laurence Ricq indique que de nouvelles options du PASS sont ouvertes : philosophie et AES à distance. Elle indique que les fiches UE de ces formations sont proposées pour validation (*cf annexe 8*).

Romain Hassold indique qu'il est dommage que le parcours PASS AES à distance soit totalement en distanciel, car le PASS est censé permettre aux futurs professionnels de santé d'avoir des parcours un peu différents.

Elodie Belle lui répond que ce parcours n'est pas totalement en distanciel. En effet, l'option AES disciplinaire aura lieu en distanciel, mais la majeure santé sera bien en présentiel.

Romain Hassold lui indique avoir bien compris cela, mais qu'il est dommage quand même que la mineure soit en distanciel, car les étudiants ne peuvent pas se rendre compte de la réalité d'autres formations.

Laurence Ricq lui répond que cela reste une ouverture sur un secteur hors santé.

Elodie Belle indique que l'on a l'effet inverse en LAS où la mineure santé se fait à distance dans la plupart des cas.

Anne-Lise Cochard demande comment les nouvelles options sont choisies. Elle indique en effet que droit et AES lui semblent proches.

Laurence Ricq lui répond que le but est d'augmenter les capacités de la formation. Elle explique qu'il y avait 184 étudiants en PASS STAPS cette année, ce qui était une erreur stratégique de l'établissement, puisque ce sont des jeunes qui vont se retrouver en L2. Elle indique que l'université a donc souhaité baisser le nombre d'étudiants en STAPS, mais qu'il fallait garder le nombre total d'étudiants inscrits en PASS. Il a donc fallu solliciter d'autres composantes qui ont répondu favorablement pour ouvrir d'autres options. **Laurence Ricq** précise que ces deux options et notamment AES seront des tests.

Vote pour approuver les fiches UE des nouvelles options du PASS pour l'année universitaire 2021-2022 : **UNANIMITE POUR**

d. Procédure de recevabilité de la candidature des étudiants inscrits en première année de LAS et en PASS pour une admission dans les formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie et de maïeutique pour l'année universitaire 2021-2022

Laurence Treps prend la parole et indique que les étudiants qui souhaitent candidater dans le cadre de cette procédure doivent déposer une candidature dès maintenant pour pouvoir passer les épreuves du premier et éventuellement du second groupe.

Elle indique que cette procédure (*cf annexe 9*) et celle du point 8.f à l'ordre du jour sont deux procédures jumelles, dont la première s'adresse aux étudiants en LAS et PASS et l'autre qui s'adresse aux diplômés et étudiants de santé dans les formations extra communautaire.

Laurence Treps indique, concernant la première procédure, que celle-ci a déjà eu lieu et qu'il s'agit donc là d'une régularisation.

Vote pour approuver la procédure de recevabilité de la candidature des étudiants inscrits en première année de LAS et en PASS pour une admission dans les formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie et de maïeutique pour l'année universitaire 2021-2022 : **UNANIMITE POUR**

e. Modifications des fiches UE du PASS pour l'année universitaire 2021-2022

Laurence Ricq indique que ces modifications concernent notamment la pratique sportive des évaluations pour l'option du PASS (*cf annexe 10*). De ce fait, les objectifs de chaque UE ont été légèrement modifiés à la marge et les M3C, qui seront validées en juillet prochain, seront donc également ajustées.

Vote pour approuver les modifications des fiches UE du PASS pour l'année universitaire 2021-2022 :

UNANIMITE POUR

f. Modalités et calendrier de candidature des personnes titulaires de diplômes de santé validés dans un Etat autre que membre de l'UE, de l'EEE, la Suisse ou Andorre ou des personnes ayant accompli des études en vue de ces diplômes pour une admission dans les formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie et de maïeutique pour l'année universitaire 2021-2022

Laurence Ricq indique qu'il s'agit des modalités évoquées précédemment par **Laurence Treps**.

Les dates retenues sont du 18 avril au 18 mai (*cf annexe 11*).

Vote pour approuver les modalités et calendrier de candidature des personnes titulaires de diplômes de santé validés dans un Etat autre que membre de l'UE, de l'EEE, la Suisse ou Andorre ou des personnes ayant accompli des études en vue de ces diplômes pour une admission dans les formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie et de maïeutique pour l'année universitaire 2021-2022 :

UNANIMITE POUR

9. Structures de formation pour l'année 2021-2022 : créations et modifications

Laurence Ricq indique qu'il y a deux créations qui n'en sont pas vraiment.

L'idée est de pouvoir faire figurer un parcours sur le parchemin de diplôme pour les masters énergie et informatique. En effet, ces formations étaient des parcours pédagogiques mais l'idée est de les identifier comme des parcours type pour que le parcours en anglais figure sur le parchemin de diplôme. Il s'agit des formations suivantes :

- Énergie parcours Thermal Engineering
- Informatique parcours System and software engineering

Après avoir évoqué les créations, **Laurence Ricq** cite les modifications (*cf annexe 12*).

Elodie Belle précise que ce sont des modifications de masters UBFC, qui doivent être validés par nos instances en amont.

Vote pour approuver les créations et modifications des structures de formation pour l'année universitaire 2021-2022 : **UNANIMITE POUR**

10. Actualisation des parcours type pour la rentrée 2021-2022

Laurence Ricq indique qu'il s'agit là de valider la liste des formations nationales que l'UFC délivre (*cf annexe 13*).

Elle indique que les modifications apparaissent en rouge. Elle précise qu'il peut sembler y avoir beaucoup de modifications mais que ce sont surtout des modifications de forme du tableau. Le format du tableau a en effet été remodelé pour être plus lisible : distinction des co-accréditations par rapport aux partenariats de formation, affichage de la composante qui porte et du site, de la modalité d'enseignement (présentiel, hybride ou à distance), si la formation est ouverte à la rentrée 2021 ou non.

Cette liste sert à vérifier l'offre de formation actuellement dispensé à l'UFC.

Laurence Ricq indique qu'il y a cependant quelques ajouts avec de nouvelles options du PASS, la licence parcours préparatoire au professorat des écoles (PPPE) à l'UFR STGI, les LAS, la licence professionnelle préparateur en pharmacie, le master humanité médicale et environnementales, les masters EUR en informatique et énergie et enfin les formations supports des CMI.

Laurence Ricq souligne que l'on note également certaines fermetures :

- Fermeture du master mécanique, parcours mécanique et ingénierie : recherche et innovation, qui a été remplacé par l'EUR Smart mechanics.
- Fermeture Master MEEF 2nd degré – Mathématiques à distance

Guy Labarre indique avoir une remarque par rapport aux CMI. Il indique que la licence professionnelle METI figure dans les licences supports mais qu'il s'agit d'une erreur. Il indique qu'il faudrait se limiter aux deux licences supports.

Laurence Ricq indique qu'il s'agit en effet d'une erreur qui sera corrigée.

Vote pour approuver l'actualisation des parcours type pour la rentrée 2021-2022 :

UNANIMITE POUR

11. Questions diverses

Laurence Ricq propose de traiter tout d'abord le point ajouté à l'ordre du jour en début de séance.

- Délibération par laquelle la commission de la formation et de la vie universitaire délègue certaines de ses compétences à la Présidente de l'université

Laurence Ricq rappelle que l'on peut adapter de nombreux éléments compte tenu du contexte sanitaire.

Laurence Ricq indique, concernant les M3C, qu'il est possible qu'il faille des ajustements avant la prochaine CFVU du fait que certaines épreuves doivent se passer à distance ou être décalées au-delà du 2 mai.

Laurence Ricq indique que l'idée est donc de déléguer à la présidente cette compétence de prendre des mesures nécessaires dans le cadre de la crise Covid. Evidemment, ces mesures ne traiteront que ce qui fait suite à l'épidémie.

Laurence Ricq indique qu'auparavant, l'université souhaitait procéder différemment, ce qui n'est plus vraiment possible aujourd'hui.

Elle indique qu'il est possible de prévoir de consulter les vices présidents étudiants et les étudiants des UFR concernées par les sujets.

Laurence Ricq ajoute qu'il ne devrait normalement pas y avoir de modifications importantes des M3C puisque les M3C ont été pensées en conséquence.

Romain Hassold indique être d'accord et souhaiter la consultation des VP étudiants et des étudiants.

Laurence Ricq indique que si les modifications arrivent juste avant la nouvelle CFVU, dans tous les cas, c'est la présidente qui prendra les décisions, mais que la CFVU sera consultée et que son avis sera pris en compte.

Christine Lopez indique que l'année dernière, il n'y avait pas de M3C Covid, mais que normalement, tout a été remonté cette année. Il ne devrait donc logiquement pas y avoir beaucoup de modifications.

Laurence Ricq confirme qu'effectivement, les modifications devraient être peu nombreuses.

Emmanuelle Jacquet demande jusqu'à quand est valable cette délégation.

Laurence Ricq lui répond qu'elle prend fin au 31 octobre 2021, date de fin de l'année universitaire. Elle précise que l'on prévoit de voter cet été les M3C de l'année prochaine.

Elle rappelle qu'il s'agira de mesures à la marge mais qu'il s'agit d'une précaution prise afin de pouvoir être réactif.

Vote pour approuver la délibération par laquelle la commission de la formation et de la vie universitaire délègue certaines de ses compétences à la Présidente de l'université :

UNANIMITE POUR

- Certification en langue anglaise

Laurence Ricq évoque un point qui devait initialement être traité en informations diverses, relatif à la certification en langue anglaise issue de l'arrêté du 3 avril 2020.

L'arrêté impliquait une mise en œuvre dès l'année universitaire 2020-2021, avec un déploiement progressif pour 2023. De nombreux échanges ont eu lieu à ce sujet. Une procédure de marché a eu lieu, et l'entreprise PeopleCert a été retenue par le ministère. Le coût de cette certification est pris en charge par l'Etat. Ce certificateur s'est présenté en février, en précisant les modalités de l'évaluation.

Il y a toutefois une contrainte, puisque l'évaluation se passe en présentiel en mai et en juin. Il y a tout d'abord le problème des DUT et LP qui sont en stage à cette période-là. De plus, si tous les étudiants passent

l'évaluation en même temps, cela représenterait 1675 étudiants. Il faut un surveillant pour 25 étudiants et il faudrait donc 67 surveillants qui ont été formés pour faire passer la certification.

Le réseau des vices présidents VPCFVU a demandé au ministère de reporter la mise en place de cette certification. Le réseau des présidents d'université a effectué la même demande.

Une réunion a eu lieu le 23 mars avec les directions de composante et les référents en langue. Le choix qui a été fait est de ne pas faire passer cette certification sauf si une formation est volontaire pour le faire, auquel cas cela sera mis en place.

Laurence Ricq ajoute que les annonces de la semaine dernière ne vont pas dans le sens de faire passer cette certification cette année.

Elle indique qu'au-delà de faire passer la certification cette année, la question se pose de rester sur une certification en anglais, alors que certaines formations n'en ont pas. Le choix du certificateur interroge également, tout comme les moyens financiers qui reposent sur l'établissement.

Laurence Ricq lit aux membres de la commission un projet de texte écrit après la réunion avec les directions de composante et les référents en langue. Ce texte conteste la mise en place pour 2021 et même après, puisque cette certification n'est pas dans l'intérêt des étudiants. La volonté est de ne pas mettre en œuvre cette certification.

Pascal Gillon indique soutenir totalement ce texte. Il indique que ce projet n'a pas de sens puisqu'on nous demande d'être certifié par quelqu'un qu'on ne connaît pas, et surtout on nous demande d'être certifié mais pas d'atteindre un niveau. Il ajoute qu'une telle certification ne présente pas d'intérêt dans le milieu professionnel.

Michel Savaric indique être d'accord avec **Pascal Gillon**. Il indique qu'en tant que responsable de la licence LEA, ses étudiants de licence 3 auraient dû être concernés cette année. Même en ne mettant pas en œuvre la certification cette année, les problèmes identifiés se reposeront l'année prochaine. L'un des problèmes majeurs réside dans le fait que les $\frac{3}{4}$ des étudiants de troisième année de licence sont en échange ou en stage à l'étranger. Il précise que les étudiants à l'étranger ont parfois des calendriers complètement différents des nôtres.

Michel Savaric ajoute qu'en LEA, il y a des étudiants qui ne choisissent pas l'anglais, même s'il s'agit du choix de l'immense majorité. Il y a toujours quelques étudiants qui ne veulent pas faire d'anglais. Il demande quel est l'intérêt pour un étudiant en LLCER espagnol par exemple d'avoir une certification en anglais.

Michel Savaric ajoute que les étudiants étrangers n'ont pas forcément fait d'anglais. Il y a beaucoup d'incohérences dans cette certification. **Michel Savaric** indique être totalement opposé à cette réforme.

Laurence Ricq indique, concernant les étudiants qui ne parlent pas anglais, qu'il suffit qu'ils se présentent pour que leur diplôme soit validé.

Laurence Ricq ajoute qu'il est demandé à ce que PeopleCert sorte du marché dès l'année prochaine.

Michel Savaric indique que les professeurs de LEA sont opposés à une certification tout court, et non uniquement à ce que la certification soit réalisée par PeopleCert.

Il demande s'il est possible d'ajouter dans le texte lu précédemment par **Laurence Ricq** la problématique des étudiants qui sont à l'étranger.

Laurence Ricq lui répond qu'elle va ajouter cet argument. Le texte est en conséquence le suivant :

« Les membres de la CFVU de l'Université de Franche-Comté, réunis le 09 avril 2021, se joignent unanimement aux nombreuses instances universitaires qui ont affirmé leur opposition à la certification obligatoire en langue anglaise telle qu'elle est proposée dans l'arrêté du 3 avril 2020.

Si le principe d'une certification en langues paraît acceptable, les modalités actuelles de la certification témoignent d'une méconnaissance de la réalité de l'enseignement supérieur et conduisent à de multiples difficultés tant matériels et organisationnels que de fonds.

En ce qui concerne les conditions de mise en œuvre par les universités, celles-ci sont trop lourdes humainement et financièrement, sans allocation de moyens supplémentaires : organisation du passage de la certification dans les locaux en une ou deux journées, un surveillant pour 25 étudiants, etc. Au niveau du calendrier, la non prise en compte de la situation sanitaire actuelle avec un démarrage en mai 2021 pour certaines formations est intenable tant pour les établissements que pour les étudiants qui redoublent d'efforts pour assurer ou suivre les formations déjà en place. En outre, de nombreux étudiants concernés sont en cette période en stage ou à l'étranger.

Plus fondamentalement, la certification obligatoire en langue anglaise pose de nombreuses interrogations parmi lesquelles :

- *La priorité donnée à l'anglais alors qu'elle n'est pas assortie d'une obligation d'étudier cette langue. Certains étudiants peuvent déjà justifier d'un niveau d'étude élevé en anglais et n'ont pas besoin d'une telle certification, pour d'autres ou les mêmes une certification dans une autre langue serait beaucoup plus adaptée à leur cursus ;*
- *L'approche étroite de la logique de certification en langue au risque de réduire l'apprentissage des langues à l'acquisition de routines grammaticales et lexicales décontextualisées de la discipline et ainsi remettre en cause l'évaluation linguistique des étudiants ;*
- *La certification par une entreprise privée qui n'est pas spécialisée dans les certifications en langue et n'est pas encore reconnue dans ce domaine ;*
- *L'obligation de passation sans obligation de résultat qui rend le financement de la mesure plus incompréhensible encore alors que les formations diplômantes souffrent de manque de financement.*

Pour toutes ces raisons les membres de la CFVU s'opposent au principe de la certification obligatoire en langue anglaise proposé dans l'arrêté du 3 avril 2020. Ils estiment que sa mise place, tant en 2021 que les années suivantes, contrevient à l'intérêt des étudiants et des formations dans l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur.

Les membres de la CFVU demandent au MESRI de suspendre le calendrier national de déploiement de cette politique de certification au profit d'une véritable politique de certifications des langues qui s'appuie sur les compétences des établissements. »

Guy Labarre indique approuver totalement la position choisie. Il indique qu'il est important que la CFVU se positionne massivement contre ce genre d'initiative.

Emmanuelle Jacquet indique qu'il serait bien qu'un vote de la CFVU appuie cette position même si elle y est totalement favorable.

Vote pour approuver la position de l'université visant à s'opposer à la politique ministérielle de certification en langues :

UNANIMITE POUR

- Questions diverses des membres de la commission

Jeanne-Marie Jandeaux prend la parole et indique que dans les BU, qui sont ouvertes avec plus de 600 places pour les étudiants, il existe des demandes d'étudiants d'autres universités que la nôtre qui souhaitent venir dans les BU de l'université de Franche-Comté. Elle indique qu'il s'agit d'une dizaine de demande. **Jeanne-Marie Jandeaux** indique que les BU souhaitent pouvoir les accueillir. En effet, étant donné le contexte difficile pour les étudiants, il semble bien de pouvoir accueillir les étudiants d'autres universités qui sont revenu chez leurs parents en Franche-Comté.

Laurence Ricq lui propose de soumettre ce sujet en cellule de situation sanitaire qui sera tenue le lendemain.

Jordan Silve indique qu'il faudrait peut-être que les étudiants concernés précisent quelle BU ils veulent fréquenter, puisque par exemple à l'UFR Santé, la BU est déjà complète.

Jeanne-Marie Jandeaux lui répond qu'effectivement, toutes les places sont occupées à la BU Santé. Elle indique qu'il y a des demandes concernant la BU Belfort par exemple, où il reste des places disponibles. Elle indique qu'il faudrait effectivement accepter selon la fréquentation par notre propre public.

Laurence Ricq lève la séance à 17 heures 04 minutes.

Laurence RICQ
Vice-présidente
Formation initiale et continue



Laura CLERC
Secrétaire de séance



Elodie BELLE
Responsable pôle
formation et réussite étudiante

